



Complexe omnisports Alain-Mimoun
41 rue Voltaire
92500 Rueil-Malmaison

@ 5892026@idf.ffhandball.net

n° de SIRET : 314974924 00115

Stage vacances de Toussaint 2026



stagiaire :

catégorie : moins de __ ans

PUBLIC CONCERNÉ

licenciés FFHandball nés entre **2012 et 2018**

LIEU

Palais omnisports Alain-Mimoun – 41 rue Voltaire – 92500 Rueil-Malmaison

TARIF

**Tarif stage : 18 € la ½ journée
28 € la journée**

PLANNING (9:00 - 17:00)

Matin	09:00 – 10:00	accueil
	10:00 – 12:00	entraînements spécifiques
Midi	12:00 – 13:30	pique-nique (apporté par les jeunes, tous les jours)
Après-midi	14:00 – 16:30	entraînements par thème, jeux collectifs
	16:30 – 17:00	goûter, prévu par le club

IMPORTANT :

**inscription obligatoirement en ligne
sur le site du club
<https://rueil-ac-handball.fr>**

*Le règlement financier du stage devra avoir été effectué en ligne
au plus tard le premier jour de présence accompagné de cette fiche d'inscription*

<https://www.helloasso.com/associations/rueil-athletic-club-section-handball/paiements/reglement-stage-toussaint-2026>

Renseignements auprès de Fabien Guiselin (06 26 20 42 60)

INSCRIPTIONS JUSQU'AU MERCREDI 14 OCTOBRE

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION, DE SORTIE & DROITS À L'IMAGE

Je soussigné(e), **Père, Mère, Tuteur (I)** du stagiaire,

• **P' autorise** à participer au stage et aux activités qui seront proposées lors de ce stage.

J'autorise les responsables du stage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que mon enfant reçoive les soins médicaux et chirurgicaux en cas d'accident.

• **P' autorise / ne P' autorise pas (I) à partir seul(e)** du gymnase à la fin des activités de la journée

• **autorise / n'autorise pas (I)** le RAC Handball à **utiliser les images** de mon fils / ma fille (I) prises lors du stage ainsi que les entretiens pour tout support de communication du club. Les légendes et commentaires accompagnant la reproduction de ces images ainsi que le contexte dans lequel ils sont présentés ne devront pas être utilisés comme message politique et ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée de mon enfant.

(I) Barrer la mention inutile



Signature du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé »